



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 22 mai 2017

Salle des Fêtes Odette Pilpoul

Mairie du 3^e arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Gauthier CARON-THIBAULT, Benoît SOLÈS, Yves PESCHET, Laurence GOLDGRAB, Laurence HUGUES, Marie-Laure HAREL, Nicole BISMUTH-LE CORRE

Absents ayant donné pouvoir :

Patrick BADARD, Benjamin DJIANE, Christine FREY, Quentin PICQUENOT

Absents :

Pierre AIDENBAUM annonce l'absence de Patrick BADARD, qui a donné pouvoir à Madame Laurence GOLDGRAB ; de Benjamin DJIANE, qui a donné pouvoir à Nicole BISMUTH-LE CORRE ; de Christine FREY, qui lui a donné son pouvoir ; et de Monsieur Quentin PICQUENOT, qui a donné pouvoir à Laurence HUGUES.

Il constate ainsi que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. 03-2017- 42 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner Laurence GOLDGRAB comme secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

La communication sur l'attribution des places en crèche est reportée à la prochaine séance du Conseil d'arrondissement.

Mme BISMUTH Le CORRE annonce cependant que tout va bien et que la Mairie du 3^e a signé une charte de la transparence avec la Ville de Paris au mois de mars. Lors de la commission des 11 et 12 mai, il a été annoncé que 170 places, soit un très grand nombre de places, avaient été attribuées depuis le mois de septembre. Elle précise qu'il reste quelques enfants, au titre des mois de novembre et décembre 2016, qui n'ont pas encore de places mais elle confirme que la Mairie parvient à attribuer des places aux enfants qui naissent entre janvier et juillet. Cela est plus difficile pour ceux nés après le mois de juillet.

2. 03-2017-43 Approbation du budget supplémentaire 2017 de l'état spécial du 3e arrondissement.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Laurence GOLDGRAB pour la présentation de ce point.

Laurence GOLDGRAB annonce que le budget primitif 2017 s'élève, toutes dotations confondues, à 2.068.151 euros, et que le budget supplémentaire est de 409.840,48 euros. Celui-ci est réparti entre la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale, et la dotation de gestion locale.

La dotation d'investissement correspond très exactement au report 2016, soit 180.672,85 euros.

La dotation d'animation locale s'élève à 43.538, 04 euros, correspondant à des dépenses engagées en 2016 et déjà fléchées, complétées par un abondement de 50.000 euros transférés de la dotation de gestion locale pour permettre la réalisation de travaux dans des équipements de proximité

Enfin, elle souhaite insister davantage sur la dotation de gestion locale : les reports 2016 sur le budget 2017 sont de 201.092,59 euros, dont 135.629,59 euros sont libres d'emploi. Le

reste est gagé sur des dépenses réalisées en 2016 et non mandatées avant la clôture budgétaire.

Ces reports libres d'emploi sont répartis pour les différents équipements de proximité de l'arrondissement. Il est proposé :

- que 20.000 euros soient affectés aux dépenses liées à la maintenance déléguée à la Direction du patrimoine et de l'architecture, qui a repris le suivi de la maintenance de la plupart des équipements de proximité ;
- que 10.000 euros soient dédiés à l'ajustement des dépenses 2016 de fourniture de petits équipements de la DEVE, qui est intervenue plus souvent que prévue, et aux besoins de la division de la DEVE pour le 3^e arrondissement, notamment pour l'installation de nouveaux bacs ;
- que 30.167 euros servent à répondre aux besoins de l'atelier DPA pour des travaux en régie et des aménagements dans le cadre de la mise en place de la démarche QUALIPARIS Environnement, pour laquelle la Mairie du 3^e est pilote (achat de bacs, supports de communication etc.) ;
- que 10.000 euros soient affectés à la bibliothèque Marguerite Audoux, pour l'achat de petits équipements suite à la restructuration de l'été 2017 de l'espace d'accueil de la bibliothèque, qui a déjà été évoqué en Conseil d'arrondissement ;
- que 50.000 euros soient transférés de la dotation de gestion locale vers la dotation d'animation locale et affectés à la ligne « bâtiments publics » ; un effort particulier est fait, si le Conseil d'arrondissement approuve cette délibération, pour la mise en sécurité des équipements (écoles et crèches) et de la Mairie, notamment des travaux d'extension du système d'alarme anti-agression. Ce montant pourrait permettre également la réalisation de travaux nécessaires à l'adéquation des moyens à l'objectif de la démarche QUALIPARIS Environnement ;
- que 15.460 euros soient transférés vers le budget général de la DEVE pour le financement de végétaux et de petits matériels horticole.

Elle en conclut qu'il est donc possible d'affecter de cette manière ces 135. 000 euros libres d'emploi et demande aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention.

Il demande si la Mairie du 3^e est sollicitée sur la question des modèles des bacs achetés. En effet, il a repéré sur le boulevard Saint-Martin des bacs de couleur jaune ou verte qu'il juge absolument affreux et qui présentent la particularité de pouvoir être « tagués ». Il indique avoir d'ailleurs reçu le matin-même une plainte de la part de riverains à ce sujet. En revanche, il trouve que les bacs en bois sont très beaux.

Cette question ne fait pas l'objet de cette délibération, mais il souhaiterait qu'elle fasse l'objet d'une réflexion. Il laisse la parole à Madame X, qui souhaite intervenir sur ce sujet.

Madame HUGUES salue les efforts qui peuvent être faits par la Mairie du 3^e pour aider la DEVE à remplir ses missions et accompagner également les habitantes et les habitants qui manifestent cette envie de végétalisation, fortement soutenue par la Ville. Elle explique que ces beaux bacs de couleur sont, en fait, une expérimentation de la Ville.

Pierre AIDENBAUM est d'avis qu'ils ressemblent à des poubelles.

Madame HUGUES lui propose, s'il le souhaite, d'avoir maintenant cette discussion. Elle rappelle que cela faisait partie des marchés, et que cela a été validé. Elle rappelle que cela a été fait dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi », et qu'il faisait partie des priorités ayant été définies ici, d'essayer de végétaliser le Nord de l'arrondissement. De fait, au regard de l'état de la végétalisation, Madame X trouve cela intéressant.

Concernant ces bacs de couleur, elle confirme qu'il existe un souci pour enlever les tags : la DEVE est en train de tenter de trouver des solutions de manière à concilier la végétalisation de cette partie très minérale de l'arrondissement et la lutte contre les incivilités.

Pierre AIDENBAUM la remercie et précise qu'il dispose d'une photographie montrant les bacs tagués, qu'il peut faire circuler. Il rappelle être favorable à ce que des bacs soient installés, et rappelle que la Mairie dégage encore des crédits dans ce but, mais à deux conditions, dont la principale est de pouvoir entretenir les bacs. En effet, si des gens, associations ou personnes, s'engagent à entretenir ceux-ci, mais ne le font finalement pas, il fera supprimer ces bacs, estimant qu'un bac non entretenu est pire que s'il n'y avait rien à la place. Quoi qu'il en soit, concernant ce bac du Boulevard Saint-Martin, il annonce que la Mairie va réfléchir à ce qu'elle va faire.

En l'absence d'autres interventions, il soumet aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. 2017 DAC 163 Subvention et convention (40.000 euros) avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3e).

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence GOLDGRAB pour la présentation de cette délibération.

Laurence GOLDGRAB rappelle qu'il y a un an, la Mairie du 3^e avait confié à la SEGL, Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique, la gestion et l'exploitation de cet établissement culturel. Dans la convention de délégation de service public qui avait signée le 26 juillet 2016, le délégataire s'était engagé à réaliser des aménagements pour améliorer l'accueil et le confort des usagers et mettre en œuvre son projet artistique et culturel. Une étude de faisabilité menée par des architectes mandatés par la DAC a évalué à 425.000 euros le plan d'investissement, relatifs aux aménagements nécessaires : il sera en grande partie financé par les ressources propres du délégataire.

Laurence GOLDGRAB ajoute que, dès cette année 2017, le délégataire a prévu de créer un nouvel espace « boutique » et de réaménager certains étages, notamment le plateau médias et le centre de ressources ; du matériel son et vidéo doit être également remplacé.

Il est donc proposé de voter une subvention de 40.000 euros au titre de l'année 2017, nécessaire à l'équilibre des investissements afin de permettre aux délégataires de mener à bien ces missions de service public.

Elle remercie les membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

Pierre AIDENBAUM la remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention.

Il soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. 2017 DAC 509 Subvention (2.138.805 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB explique qu'il s'agit de la deuxième partie de la subvention qui avait d'ores et déjà été acquise par les votes des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 du Conseil de Paris, qui avait attribué à cette association un premier acompte de 1.069.400 euros au titre de 2017, représentant 50% du montant de la subvention 2016.

Il s'agit donc de la deuxième moitié, d'un montant similaire, de la subvention totale de 2.138.805 euros.

Laurence GOLDGRAB demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable, en rappelant que cette subvention avait déjà fait l'objet de discussions au mois de décembre 2016.

Pierre AIDENBAUM le confirme. Il s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention.

En l'absence de remarques, il soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. 2017 DAC 145 Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds social juif unifié (5e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'il s'agit d'apporter le soutien de la Mairie du 3^e au 13^e Festival des cultures juives à Paris, qui se déroulera du 7 juin au 26 juin 2017, en partenariat avec, comme chaque année, les mairies des 3^e et 4^e arrondissements, présentes et partenaires depuis la création de cet événement.

Elle précise que cette 13^e édition, intitulée « Rêvons ! », permettra de faire découvrir la richesse et la diversité des cultures juives, comme à l'habitude, avec du folklore, des musiques traditionnelles et de l'histoire.

Rappelant que chaque année, cette programmation est de très haut niveau, Laurence GOLDGRAB annonce que sont ainsi programmés, entre autres : un récital de Michel Legrand, qui a revisité ses plus grands chefs d'œuvre, un spectacle de la chanteuse Ola Bilinska, un concert de chants judéo-espagnols de l'Ensemble Bilbilikos, des concerts du collectif Medz Bazar, ou encore de Gili Yalo. Elle précise que le programme du Festival est disponible en mairie. Par ailleurs, elle annonce qu'un salon du livre se tiendra au mémorial de la Shoah, et que des conférences, des projections, des rencontres et des débats sont également organisés.

Enfin, Laurence GOLDGRAB annonce que le Festival se terminera le 26 juin au Théâtre Dejazet, avec le groupe The Hazelnuts, qui interprétera des œuvres du répertoire musical américain des années 1930 à 1950.

Ainsi, pour soutenir cet événement culturel, Laurence GOLDGRAB annonce qu'il est proposé d'attribuer au fonds social juif unifié une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Pierre AIDENBAUM la remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention. Il précise avoir envoyé chercher les catalogues de cette opération et, au regard des quelques places gratuites dont la Mairie dispose, il invite les élus à faire part rapidement à la Mairie de leur souhait de participer à tel ou tel événement. En effet, il précise que les places partent très rapidement.

En l'absence d'autres interventions, il soumet aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. 2017 DAC 527 Subventions (1.950 euros) aux Comités d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre des 3e et 6e.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET explique qu'il s'agit d'une subvention au Comité d'entente du 3^e pour une somme de 850 euros. Il précise qu'il s'agit d'un organisme de mise en relation des associations d'anciens combattants pour toutes les démarches communes, allant de la couronne de fleurs aux courriers communs, en passant par les voyages avec les groupes scolaires. Il précise que cette subvention est la même que les années précédentes, sachant que son montant n'a pas été revu depuis plusieurs années.

Pierre AIDENBAUM le remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention.

En l'absence de remarques, il soumet aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pierre AIDENBAUM précise qu'une délibération relevant du Conseil départemental sur le thème des collèges publics parisiens, avait été inscrite à l'ordre du jour de la séance. Toutefois, dans la mesure où aucun établissement du 3^e n'est concerné, elle n'a été diffusée que pour information et ne fera l'objet ni d'une présentation, ni d'un vote.

Il propose ensuite de passer à l'examen des vœux, dont la présentation a été acceptée, bien qu'ils ne soient parvenus que tardivement aux services.

7. V03-2017-48 Vœu relatif à l'emploi de produits d'entretien toxiques dans les bâtiments publics.

Pierre AIDENBAUM annonce que ce vœu est présenté par Marie-Laure HAREL et qu'une réponse sera apportée par Gauthier CARON-THIBAUT.

Marie-Laure HAREL indique avoir rédigé un vœu soulignant les méfaits induits par l'usage de produits d'entretien souvent toxiques dans l'environnement quotidien des Parisiens, et en particulier dans les bâtiments publics, écoles, hôpitaux ou autres. Elle ajoute que l'association *60 millions de consommateurs* a relevé que beaucoup de ces produits utilisés avaient des méfaits sur l'environnement et sur la santé des gens.

Elle dépose donc ce vœu tout simple, afin que la Mairie de Paris donne l'exemple et substitue l'usage de ces produits avérés nocifs pour la santé et l'environnement par l'usage de produits ayant les mêmes vertus nettoyantes et désodorisantes, mais étant sans danger pour les gens et pour l'environnement.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT constate que les perturbateurs endocriniens font florès et qu'à défaut d'avoir gagné une victoire politique, une victoire culturelle aura été gagnée sur ces aspects des choses.

Il fait remarquer que ce vœu va complètement dans le sens de l'action de la Maire de Paris. En effet, Madame HAREL a été amenée à étudier et, sans doute à voter en faveur du plan Paris Santé Environnement, qui vise à ce que Paris respecte le règlement européen REACH, qui est un règlement qui se pose sur la scène internationale comme étant l'un des plus profonds et des plus contraignants en matière de santé environnementale, ainsi que pour l'inclusion dans ses marchés de clauses et de critères environnementaux.

A cet égard, se trouve dans ce plan la fiche action 14, qui est dédiée spécifiquement à la gestion exemplaire des bâtiments de la Ville de Paris et qui amène la Ville à réaliser des choix de produits nettoyants en fonction de deux objectifs : un objectif de résultats, puisqu'il faut certes, que les produits soient non-toxiques, mais il faut qu'ils soient efficaces : il s'agit donc de choisir ces produits en fonction de leur non toxicité. L'objectif premier, et le plus important, est bien l'hygiène de vie et des bâtiments qui sont mis à disposition des personnels, et des Parisiennes et des Parisiens.

Il ajoute que cette fiche action vise également à renforcer la formation des agents de la Ville de Paris sur l'utilisation et le choix de ces produits. En 2016, 740 agents ont été formés et il est prévu pour 2017 la formation de 1 120 agents supplémentaires.

Aussi Gauthier CARON-THIBAUT est-il d'avis qu'à travers cette fiche 14 du plan Paris Santé Environnement, une réponse est déjà apportée par la Ville à l'inquiétude que Mme HAREL a manifestée *via* son vœu.

Il pense donc que ce qui est souhaité par Madame HAREL est déjà en train d'être réalisé par la Ville de Paris et il propose donc à Madame HAREL de retirer son vœu.

Pierre AIDENBAUM le remercie et donne la parole à Madame HAREL.

Marie-Laure HAREL se désole du fait que même lorsqu'ils sont d'accord, la majorité municipale refuse d'être d'accord avec l'opposition. Or ils sont complètement d'accord sur l'objectif poursuivi par ce vœu et sur le fond de celui-ci. Elle fait remarquer que cette fiche 14 ne mentionne pas de délai dans le temps alors qu'elle-même propose une action immédiate et une mise en valeur de cette action toute particulière.

Dans la mesure où son vœu ne contredit pas le Plan, et que l'opposition n'a pas de difficulté à voter avec la majorité lorsqu'elle est d'accord, elle ne peut pas entendre que la majorité municipale est contre son vœu.

Pierre AIDENBAUM répond que la majorité municipale ne va pas voter contre ce vœu.

Marie-Laure HAREL vient pourtant d'entendre M. CARON-THIBAUT lui demander de retirer son vœu. Elle se demande si un vœu bis va être proposé par la majorité.

Pierre AIDENBAUM répond qu'il ne va pas être proposé de vœu bis. En revanche, après étude de ce vœu, il apparaît que ce qui y est demandé par Madame HAREL est déjà mis en œuvre par la Ville. La majorité municipale est donc tout à fait d'accord, mais ce vœu rappelle ce que la Ville fait déjà. S'il n'est donc pas question de voter contre celui-ci, comme il ne correspond à rien, il indique que la majorité municipale ne va pas participer au vote et que l'opposition votera pour : ainsi, ce vœu sera adopté.

En effet, Pierre AIDENBAUM estime que ce vœu ne sert qu'à remettre une couche sur quelque chose qui existe : il juge assez incroyable ce genre de vœu, souvent déposé d'ailleurs, qui demande à la Ville de faire ce qu'elle fait déjà.

Marie-Laure HAREL fait remarquer que cette fiche 14 considérée comme fiche « action » par la majorité municipale est, à ce stade, davantage une simple fiche, que des actions : l'engagement est pris sur le papier mais ne donne pas lieu à de véritables actions, raison pour laquelle des pétitions fleurissent pour demander à la Mairie de s'activer.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'autres demandes d'intervention et donne la parole à M. PESCHET.

Yves PESCHET demande à Mme HAREL de pardonner à l'instituteur qu'il est resté de remarquer qu'elle a bien mis des guillemets à « Stop poison du quotidien », mais qu'elle les a oubliés à « 60 millions de consommateurs », pourtant citée deux fois. Aussi lui demande-t-il d'ajouter des guillemets dès qu'elle cite un organe de presse.

Par ailleurs, il se dit sensible à cette question et précise être d'ailleurs un adepte du vinaigre d'alcool, qu'il utilise à toutes les sauces.

En revanche, il suit ce qui a été annoncé par Gauthier CARON-THIBAUT disant que les choses sont en marche pour prendre très au sérieux les perturbateurs endocriniens et sur le fait que des dispositifs sont d'ores et déjà mis en place : selon lui, ceux-ci auront sans doute plus d'impact que ce vœu, qui est certes vertueux, mais qui n'embrasse pas toute la difficulté du problème.

Pour cette raison, il ne votera pas ce vœu, mais pas par esprit de contradiction : il l'aurait voté avec plaisir s'il n'avait pas été convaincu qu'autre chose avait déjà été engagé par ailleurs.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Madame HUGUES.

Laurence HUGUES indique qu'en tant qu'écologiste, elle ne peut que saluer cette prise de conscience, peut-être un peu tardive, des dangers et de la toxicité d'un certain nombre de produits ménagers qui peuvent être utilisés de manière industrielle pour l'entretien des

bâtiments publics. Il s'agit toutefois d'une question importante et des efforts doivent être faits à ce niveau.

Cela dit, elle confirme, comme l'a dit Gauthier CARON-THIBAUT, que la Ville est aujourd'hui volontariste en la matière avec le plan Paris Santé Environnement d'une part et d'autre part, au travers de sa politique d'achats. Elle rappelle que la Ville de Paris a été pionnière, puisqu'elle a interdit les biberons au bisphénol A dans les crèches, lorsque Christophe NAJDOVSKI était adjoint de Monsieur DELANOË sur ces questions.

Elle ajoute qu'aujourd'hui, au sein de la commission d'anticipation des achats, qui est assez récente, une attention très forte est vraiment portée aux cahiers des charges qui sont de plus en plus contraignants sur ces questions.

Ainsi, au regard de ce vœu plein de bonne intentions, Laurence HUGUËSS indique à Madame HAREL qu'il serait intéressant que ses collègues siègent à cette commission d'anticipation des achats ; en effet, d'après ce qu'elle a compris, les deux premières réunions de celle-ci se sont tenues en l'absence de membres du groupe de Madame HAREL. Or, c'est là un endroit clé pour faire vivre ces questions.

Pierre AIDENBAUM redonne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT pour répondre aux orateurs.

Gauthier CARON-THIBAUT indique à Madame HAREL que ces fiches s'inscrivent dans un plan et que ce plan a un début et une fin, et qu'il sera accompagné et suivi d'évaluations : il a été voté en 2015 et a vocation à s'étendre jusqu'en 2020. Selon lui, ce n'est pas avec des vœux et de simples délibérations que l'on peut changer toute une politique, mais avec un programme coordonné, ce qu'est justement ce plan Paris Santé Environnement. Il donne donc rendez-vous en 2020 à Madame HAREL pour faire une évaluation de l'ensemble de ses résultats.

Enfin, dans la mesure où la majorité municipale n'est pas en désaccord avec ce vœu et le fond de celui-ci mais qu'en matière d'opportunité, tout ce qui est demandé dans ce vœu est déjà orchestré par la Ville de Paris, et si Madame HAREL maintient son vœu, il annonce que les élus du groupe socialiste ne participeront pas au vote sur ce vœu.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles autres interventions.

Il soumet ce vœu aux voix.

Le vœu est adopté à l'unanimité des membres votants

8. V03-2017-49 Vœu relatif à l'accès au square Saint-Gilles Grand Veneur Pauline ROLLAND, dans le 3e arrondissement.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Marie-Laure HAREL pour la présentation de ce vœu.

Marie-Laure HAREL annonce que ce vœu vient relayer la demande des habitants de la résidence des Arquebusiers. Elle rappelle que cette résidence contient un jardin se trouvant dans une situation particulière, puisqu'il s'agit d'un jardin public situé dans une résidence privée. Il est accessible à des horaires d'ouverture bien définis et les habitants de cette résidence se plaignent depuis de nombreuses années, et de plus en plus, de nombreuses

nuisances liées à l'usage de ce jardin, dans la mesure où les gens qui le fréquentent y feraient beaucoup de bruit, produiraient beaucoup de déchets et de saletés, et que certains trafics auraient même lieu dans ce jardin.

Cela est tout à fait déplorable pour les habitants de cette résidence, en particulier pour les habitants du rez-de-chaussée.

Elle rappelle que ces habitants ont demandé, il y a environ un an, la fermeture de ce jardin, qui a été assez naturellement refusée par la Mairie de Paris au motif que Paris manque d'espaces verts. Selon elle, il est possible de relever au passage qu'il n'est pas tout à fait juste de faire porter aux habitants le poids de la faible densité des espaces verts à Paris.

En tout cas, Marie-Laure HAREL constate que la Mairie de Paris n'a pas fait grand-chose pour améliorer la situation qui, d'après les témoignages des habitants, se dégrade : ce jardin ne fait pas l'objet d'une surveillance particulière et ses horaires d'accès n'ont pas été modifiés.

Aussi, à travers ce vœu, Marie-Laure HAREL demande qu'une convention soit établie entre la Maire de Paris et la copropriété, de manière à réadapter les horaires d'ouverture de ce jardin et à en assurer une surveillance plus pointue, dans la mesure où l'usage de celui-ci est visiblement nuisible aux habitants.

Pierre AIDENBAUM la remercie. S'agissant de ce lieu, il rappelle tout d'abord qu'il s'agit de l'un des coins les plus agréables du quartier, d'un endroit auquel la Mairie du 3^e prête une attention toute particulière.

Il convient qu'il existe un conflit qui a pris d'autant plus d'importance ces derniers temps, au sein de la résidence, que ce conflit est d'abord entre des personnes de la résidence. En effet, il faut parler de « certains habitants » de la résidence et non de tous. Toutefois, ce conflit a pris des proportions assez importantes.

Aussi, Pierre AIDENBAUM a-t-il décidé d'opter pour la mise en place d'une médiation, fin 2016, sous l'égide d'un médiateur professionnel et du responsable de la mission « Prévention et communication » du commissariat du 3^e arrondissement pour trouver une voie. Il précise que cela se fait peu à Paris, alors que cela donne des résultats.

A ce jour, il indique que trois séances se sont déroulées, dont les deux dernières ont eu lieu le 10 décembre 2016 et le 20 avril 2017, en présence des représentants des parties suivantes : la Mairie du 3^e, le Conseil de quartier Archives, le Conseil syndical élargi de la copropriété des Arquebusiers, le nouveau gardien de la copropriété, et les résidents de la copropriété des Arquebusiers, hors Conseil syndical.

La première médiation a eu lieu un samedi matin et a duré près de trois heures. Pierre AIDENBAUM précise qu'il y était présent, avec Benjamin DJIANE. Elle a permis de faire émerger des problématiques antérieures, notamment des problèmes de voisinage ne datant pas d'aujourd'hui, mais qui étaient déjà d'actualité au moment où les copropriétaires avaient demandé la fermeture par des grilles de ce que l'on appelle « les Arquebusiers ». En effet, avant, il n'existait pas de grilles : elles ont été placées il y a 6 ou 7 ans, et sont généralement ouvertes le matin et le soir, aux heures d'ouverture des parcs et jardins.

Cette médiation a donc permis de faire émerger des problématiques antérieures, des problèmes de voisinage et des nuisances liées notamment aux jeux de ballons, entre les différents usagers du square.

Pierre AIDENBAUM indique que lors de la dernière séance de médiation, à laquelle il était personnellement avec Benjamin DIANE et qui a duré un peu plus de deux heures, s'est engagé un certain nombre de points, parmi lesquels le renforcement des passages de la brigade de lutte contre les incivilités après les sorties d'école, soit entre 16 heures 30 et 18 heures, et la restitution des actions engagées par la responsable locale de la Direction de la prévention et de la sécurité et de la protection, c'est-à-dire la DPSP.

Il annonce que la prochaine séance de médiation est prévue fin juin.

Pierre AIDENBAUM ajoute qu'il a été prévu et acté la finition d'un tract d'information qui serait cosigné, à destination des familles et des usagers du lieu.

A également été décidée l'intervention de médiateurs spécialisés dans la prévention de l'enfance et de l'adolescence.

Six jours après la troisième séance de médiation, la Mairie du 3^e a obtenu de la DPSP qu'elle passe régulièrement sur le site. Il indique disposer de la liste des missions réalisées entre le 27 avril et le 11 mai, avec des passages réguliers, entre 16 heures et 17 heures, entre 17 heures et 18 heures le 3 mai et, le lendemain, entre 18 heures 57 et 19 heures 17. Il ajoute que ce sont soit des rondes, soit des patrouilles dans le square.

Depuis le 11 mai, les passages se poursuivent sur un rythme de deux fois par semaine au minimum, autour du créneau horaire évoqué, 17 heures -18 heures. Il ajoute que les patrouilles interviennent également sur appel téléphonique.

S'agissant du trafic, la Mairie du 3^e a confié le 3 mai dernier, conformément à l'engagement qui avait été pris par elle, un projet de note d'information à l'attention des usagers du square Saint-Gilles Grand Veneur, et à l'ensemble des parties prenantes, projet faisant actuellement l'objet de discussions entre les différentes parties.

Pierre AIDENBAUM ajoute que la Mairie du 3^e a également obtenu la mise en œuvre d'action de prévention de la part du centre La Clairière, bien connu et très efficace, et que deux éducateurs spécialisés interviennent une ou deux fois par semaine, principalement le mercredi au sein de la résidence, alors que son champ d'intervention se limite en théorie à l'Ouest de l'arrondissement et de la rue du Temple. Un bilan détaillé des passages sera réalisé et communiqué au cours de la prochaine réunion de médiation, fixée à fin juin.

La fermeture du square à 17 heures en semaine a été demandée par certains lors de la dernière séance de médiation, et la fermeture le samedi après-midi et le dimanche a également été sollicitée lors de la dernière séance de médiation par certains membres du Conseil syndical. Or cette demande a été refusée par d'autres parties qui étaient présentes, des propriétaires ou des locataires et en particulier par la Mairie du 3^e, au motif qu'il s'agit d'un équipement public de la Ville de Paris, qui doit pouvoir bénéficier à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens sur le principe d'un fonctionnement et d'horaires similaires aux autres parcs et jardins du 3^e arrondissement et de tout Paris.

Pierre AIDENBAUM ajoute que partout, dans Paris, se trouvent des lieux municipaux en particulier des jardins et des squares qui sont intégrés dans des résidences, et que le règlement est le même : l'ouverture doit être libre aux heures d'ouverture du square. Il n'existe aucune dérogation possible et cela est vrai pour tous les squares et jardins se trouvant dans cette situation.

En conclusion, il donne un avis défavorable à ce vœu qui demande d'adapter les horaires d'ouverture du square, compte tenu du motif précédemment invoqué, du fait qu'il s'agit

d'un équipement de la Ville de Paris et au regard des très nombreuses actions mises en place par la Mairie du 3^e, en lien avec les instances de médiation officielles et les différents services compétents, en particulier la DPSP et La Clairière. Il ajoute que Benjamin DJIANE et son collaborateur passent très régulièrement dans ce square et ont vu à plusieurs reprises le nouveau gardien, de manière à faire en sorte de limiter le plus possible ces nuisances, qui sont indéniables, observées et constatées, et mal vécues, naturellement, par certains habitants.

Pierre AIDENBAUM confirme qu'il va être tenté de trouver les moyens de pacification globale de la situation ; il croit pouvoir dire que ces trois réunions ont déjà permis une chose : que les deux parties des habitants se parlent, dans la mesure où il existe un vrai conflit entre ces habitants, et non avec la Mairie du 3^e, comme l'ont prouvé les violents échanges entre eux lors de la dernière réunion. Il faut arriver à pacifier un problème qui se pose dans l'un des endroits les plus beaux du quartier : selon lui, il est plutôt « pas mal » d'habiter cette résidence, bien qu'il ne nie pas l'existence de ces problèmes qu'il est tenté de résoudre.

Pierre AIDENBAUM est donc d'avis que cette médiation s'est très bien passée : c'est la première fois qu'il faisait appel à ces médiateurs et cette réunion a permis à tout le monde de s'exprimer, qu'il s'agisse des deux parties, du gardien, du Conseil de quartier, etc.

Il pense qu'il va être possible d'améliorer la situation, même si les jours d'été arrivant, les enfants vont rester plus longtemps dehors. Le souhait est d'ailleurs qu'ils jouent, non pas avec des ballons en cuir mais avec des ballons en mousse. Il répète que beaucoup de ces enfants habitent cette résidence, tout comme leurs parents.

Enfin, il est d'avis que voir des enfants jouer au football ou à autre chose fait aussi partie de la vie parisienne. Il faut donc minimiser les inconvénients qui peuvent exister : la Mairie du 3^e en a conscience, et y consacre du temps ne serait-ce qu'à travers ces trois réunions auquel il a participé, pour tenter de trouver des solutions qui puissent satisfaire si ce n'est l'ensemble mais en tout cas une majorité de gens vivant dans cette résidence.

Ainsi, Pierre AIDENBAUM estime que ce vœu qui demande explicitement une fermeture le samedi après-midi et le dimanche n'est pas recevable par la Mairie du 3^e, de même qu'il ne serait pas recevable par la Ville de Paris ; de la même manière, le soir, les grilles seront ouvertes aux heures d'ouverture du jardin, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un jardin privatif, mais d'un jardin de la commune de Paris et en particulier du 3^e arrondissement, et que tout le monde a le droit d'y aller.

Il confirme que la Mairie du 3^e suit cette affaire et essaye d'améliorer les choses : cela va déjà mieux. Il explique qu'il s'est agi d'une des réunions les plus pénibles auxquelles il ait assisté, dans la mesure où le conflit a lieu entre les habitants de cette résidence, c'est-à-dire entre ceux qui trouvent normal que les enfants jouent un peu dehors le soir et qu'ils fassent un peu de bruit, et ceux qui veulent véritablement entendre chanter les petits oiseaux. Pierre AIDENBAUM confirme d'ailleurs qu'on les entend, dans ce parc.

Il précise qu'il ne s'agit pas, comme ce fut le cas il y a quelques temps, de hordes de jeunes qui débarquent pour faire du trafic : ils se réunissaient le soir très tardivement sous les fenêtres des gens et ce n'était pas agréable, notamment pour ceux qui habitaient le rez-de-chaussée. Il rappelle être intervenu à plusieurs reprises avec la police : ce problème a été résorbé et n'existe plus et il espère que ce problème ne referra pas surface.

L'idée est de travailler pour trouver les solutions les meilleures possibles.

Il émet donc un avis défavorable sur ce vœu.

Il s'enquiert d'autres demandes de prise de parole et donne la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL entend les propos de Monsieur AIDENBAUM et salue le fait que la Mairie s'implique dans cette affaire. Elle annonce que le vœu est maintenu, parce qu'il s'agit d'une forme de solidarité vis-à-vis des habitants de la résidence. Elle relève toutefois que certaines solutions ne sont pas apportées, par exemple, au fait que les habitants de la copropriété ont des frais supplémentaires à assumer à cause de la saleté : selon elle, la Mairie de Paris n'est peut-être pas suffisamment en soutien sur certains points. Elle confirme qu'il s'agit d'un jardin public et non d'un jardin privatif, mais elle estime qu'un geste pourrait être fait de la part des services municipaux de manière à ce que quelqu'un veille en permanence à un juste équilibre entre l'usage du parc et la tranquillité des habitants.

Ainsi, elle trouve très positif que des réunions se soient enclenchées, qu'il existe des passages des brigades, mais cette situation pourrait, selon elle, justifier la présence d'un agent de la Ville en permanence.

Elle maintient donc le vœu par solidarité envers les habitants de la résidence, tout en reconnaissant l'implication de la Mairie et le fait que ce sujet est traité sérieusement par les élus de Monsieur AIDENBAUM et par lui-même.

Pierre AIDENBAUM propose d'inviter Madame HAREL à la prochaine réunion de médiation, afin qu'elle puisse entendre les différents avis et avoir ainsi d'autres « sons de cloche ».

Par ailleurs, il refuse qu'un gardien soit présent en permanence dans ce square, alors que certains endroits dans l'arrondissement nécessiteraient bien plus la présence permanente d'un gardien.

Il invite Madame HAREL à aller se promener entre 16 heures 30 et 18 heures 30 dans ce square. A la description que certains en font, l'impression est que s'y déroulent des « batailles rangées » et que cela est invivable alors que, selon lui, ce n'est pas le cas. Il confirme faire le maximum, même si celui-ci peut ne pas convenir à certains, concernant ce lieu dont il rappelle qu'il abrite une merveilleuse roseraie, au cœur du 3^e arrondissement.

Il réitère son refus de fermeture du jardin le samedi après-midi et le dimanche ; il confirme que les rondes vont être améliorées, d'autant plus que la Mairie du 3^e est en relation avec le gardien et avec les habitants et il confirme également que, s'il s'avère nécessaire d'augmenter les rondes de la DPSP, cela sera fait. En revanche, il n'est pas possible, selon lui, d'avoir un agent surveillant le jardin en permanence.

Il demande confirmation à Madame HAREL qu'elle maintient son vœu, par solidarité avec les habitants.

Marie-Laure HAREL confirme qu'elle maintient son vœu.

Pierre AIDENBAUM soumet le vœu aux voix.

Le vœu est rejeté à la majorité des membres votants.

Pierre AIDENBAUM confirme qu'il invitera Madame HAREL à la prochaine séance de médiation : elle pourra ainsi rencontrer le médiateur, qui réalise un travail formidable, qui porte ses fruits.

9. Questions diverses

Pierre AIDENBAUM demande si certains ont des questions à poser. Il indique avoir oublié de faire une annonce en début de séance, et il le regrette : il voulait faire savoir aux élus que Malvina PIN, conseillère d'arrondissement et conseillère de Paris, qui était sa deuxième de liste en 1995, est décédée brutalement quinze jours auparavant. Il interviendra donc en Conseil de Paris le lundi suivant pour lui rendre hommage. Cette dame avait occupé des fonctions à l'Hôtel de Ville ; elle était très impliquée dans les milieux associatifs, notamment dans le 3^e arrondissement, et avait été une des premières à s'impliquer très fortement dans la lutte contre le Sida.

Il annonce ensuite le calendrier suivant :

- le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 27 juin, à 19 heures ;
- la commémoration de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin aura lieu le 16 juin à 10 heures 45, à la Mairie d'arrondissement : cet appel sera commémoré en avance, puisque ces cérémonies mémorielles ont maintenant lieu en présence des écoles de l'arrondissement, à chaque fois avec deux ou trois classes ; la dernière fois, il s'était agi des écoles Béranger et Saint-Martin et cette fois, ce sera l'école des Quatre Fils.
- les élections législatives auront lieu les 11 juin pour le premier tour, et le 18 juin pour le deuxième tour.

En l'absence d'autres remarques, il clôt les débats et propose au public de poser des questions. Il indique également que sont mises à disposition des invitations de la part de Benoit SOLES pour la comédie *Rupture à domicile !* jouée au théâtre du Splendid.

En l'absence de questions de la part du public, **Pierre AIDENBAUM** remercie les uns et les autres et lève la séance.

La séance est levée.